

NOTE DE SYNTHESE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

présentée au conseil municipal le 11 avril 2025

Code Insee 76006

Introduction

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif.

Le Compte financier Unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées et exécutées pour l'année 2024.

Ce qu'est le compte financier unique (CFU)

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public (SGC YVETOT), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Ce qu'apporte le CFU

Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,

Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Ce « bilan comptable » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

	Ratios de niveau	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	989,04
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1063,48
3	Dépenses d'équipement brut / population	65,22
4	Encours de dette / population	218,96
5	DGF / population	80,34

Présentation

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la gestion courante de la commune (bâtiments, matières et fournitures diverses, prestations de services...), aux charges de personnel, aux subventions versées aux associations et aux intérêts des emprunts.

Les dépenses réelles s'élèvent à 155 404,68 €.

Les recettes comprennent les sommes encaissées par la commune pour les prestations fournies (occupation du domaine public...), les impôts locaux, les dotations de l'Etat et diverses subventions de fonctionnement.

Les recettes réelles s'élèvent à 178 479,21 €.

DEPENSES REELLES	CFU 2024	RECETTES REELLES	CFU 2024
011 - Charges à caractère général	34 627,30	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	506,67
012 - Charges de personnel et frais assimilés	41 323,13	73 - Impôts et taxes	13 839,00
014 – Atténuations de produits	8 903,00	731 - Fiscalité locale	78 487,00
65 - Autres charges de gestion courante	68 523,60	74 - Dotations, subventions et participations	67 999,93
		75 - Autres produits de gestion courante	17 646,61
Total des dépenses de gestion des services	153 377,03	Total des recettes de gestion des services	178 479,21
66 - Charges financières	598,34		
Total des dépenses réelles	153 975,37	Total des recettes réelles	178 479,21
DEPENSES D'ORDRE		RECETTES D'ORDRE	
042 - Opérations ordre transfert entre section	1 429,31		
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice	155 404,68	Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	178 479,21

L'année 2024 a généré un excédent de fonctionnement de 23 074,53 €.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement

de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres (reprises ouversements, moins-value...).

Les dépenses réelles d'investissement représentent 31 204,64 €

Les recettes réelles d'investissement représentent 0,00 €

DEPENSES REELLES	CFU 2024	RECETTES REELLES	CFU 2024
Total des dépenses d'équipements	22 401,56		
16 - Emprunts	8 803,08		
Total des dépenses réelles	31 204,64	Total des recettes réelles	0,00
Restes à réaliser	106 000,00		
DEPENSES D'ORDRE	0,00	RECETTES D'ORDRE	
		040 - Opérations ordre transf. entre sections	1 429,31
Total des dépenses d'Investissement de l'exercice	31 204,64	Total des recettes d'Investissement l'exercice	1 429,31

CFU Page 18 / 19

Travaux :

Néant

Le Chapitre 66 – Charges financières –

Passe de 569,80 € à 697,50 € en 2023 (Intérêts des emprunts)

La Dette

Total des emprunts

ANNÉE	CAPITAL NOMINATIF	ANNUITÉ	INTÉRETS	CAPITAL	ENCOURS
2024	93 571 .89 €	9 372 .88 €	569,80 €	8 803,08 €	37 187,87 €
2023	93 571 .89 €	9 372 .88 €	697.50 €	8 675.38 €	45 894,99 €

L'excédent de fonctionnement au 31/12/2024 est de 59 388,91 €

Sur-affectation au 1068 de 11 904,88 €

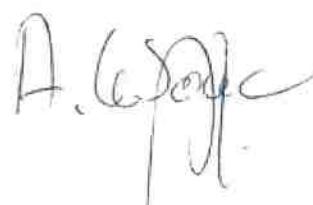
D'où un montant de 47 484,03 € sera reporté en ligne R 002 au budget 2025.

L'excédent d'investissement au 31/12/2024 est de 112 049,06 € et sera reporté en ligne R 001 au budget 2025.

Amfreville-les-Champs, le 11 avril 2024

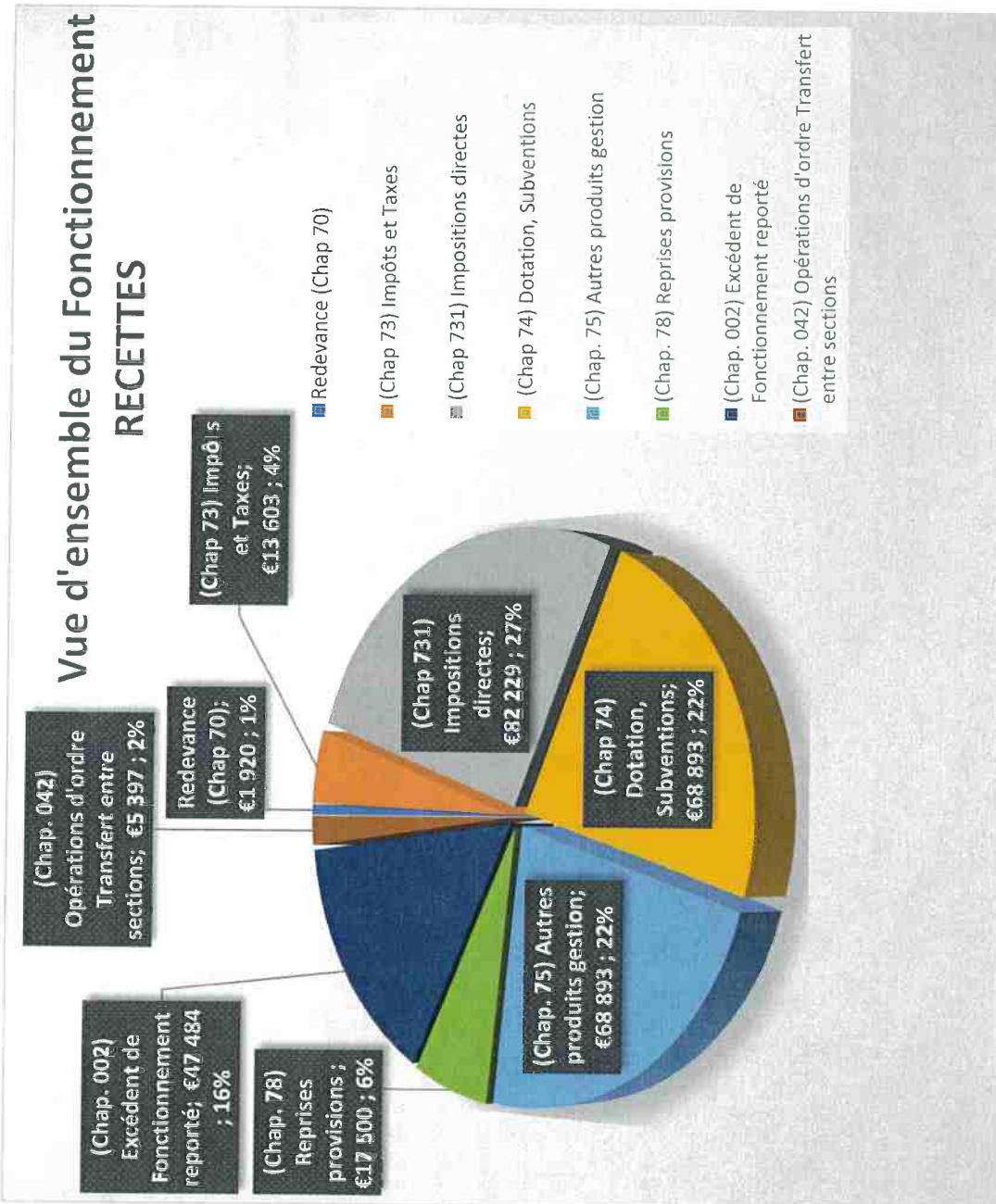
Le maire

Le Maire.
Alain Lebouc

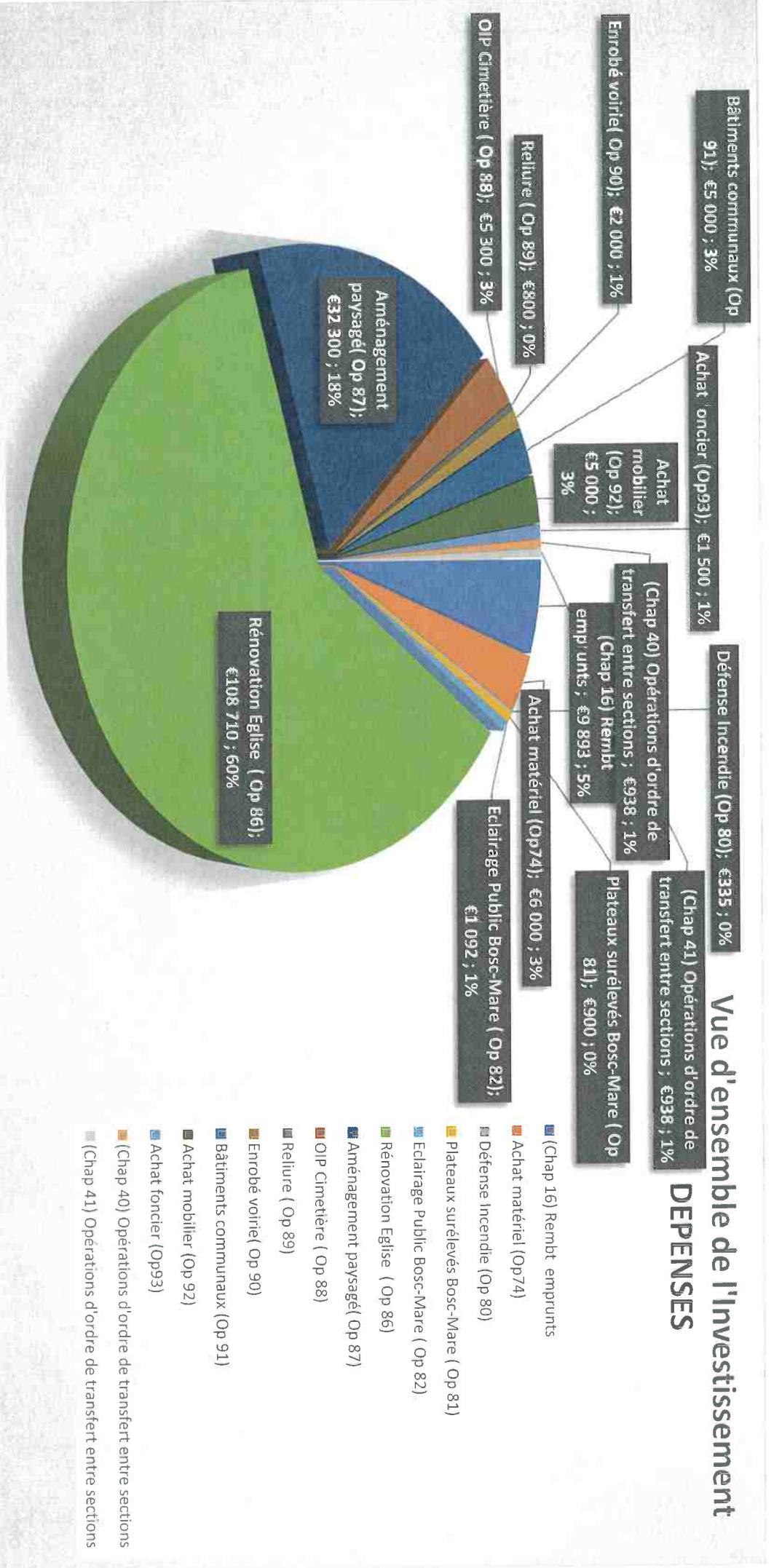



Alain Lebouc

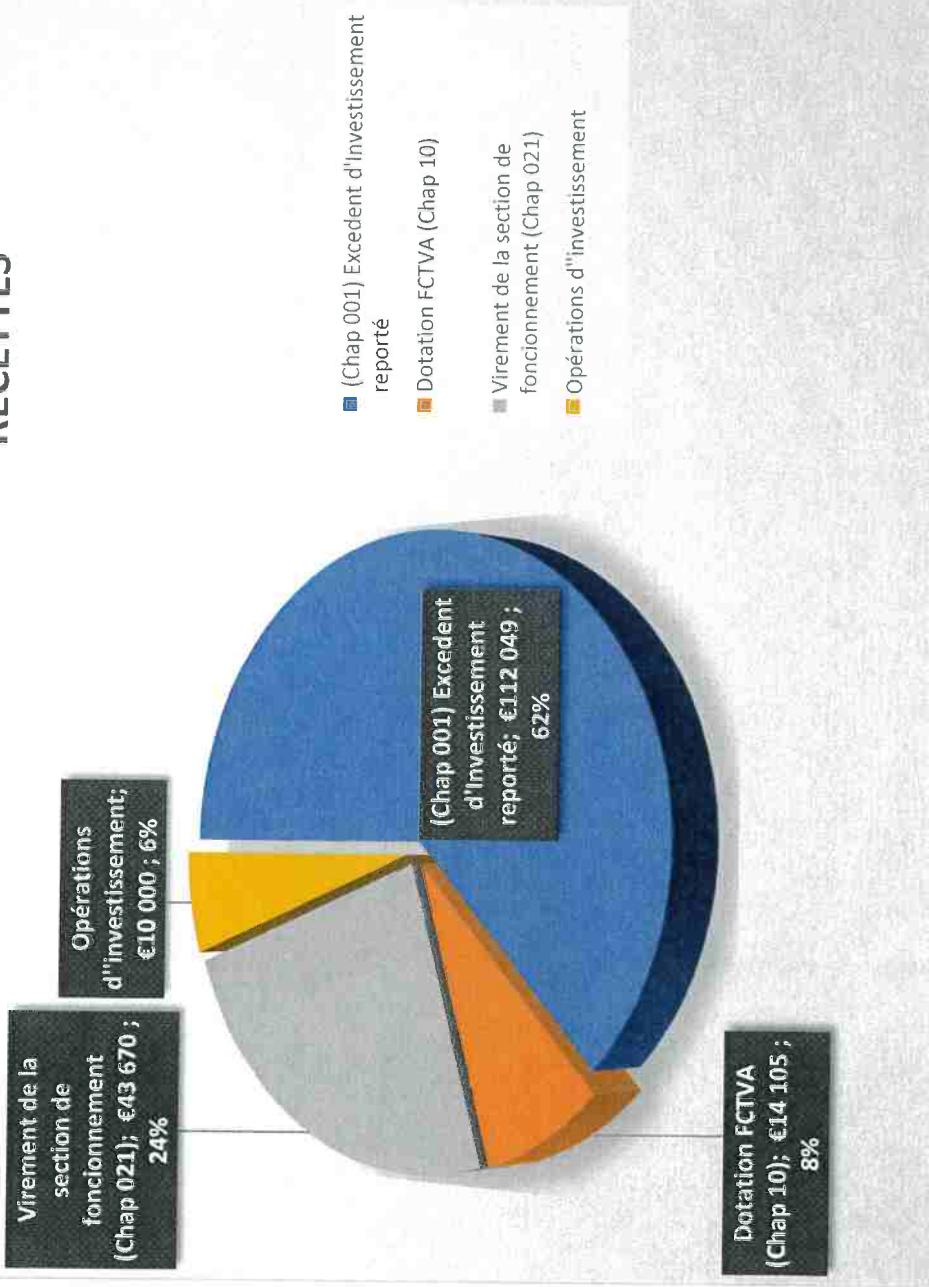
NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
annexée au BUDGET PRIMITIF 2025
de la commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS
VOTÉ LE 11 avril 2025



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
annexée au BUDGET PRIMITIF 2025
de la commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS
VOTÉ LE 11 avril 2025



Vue d'ensemble de l'Investissement RECETTES



Fait à Amfreville-Les-Champs, 11 avril 2025
Le Maire



A. Le Maire.

